Droit

TD1 – 11/05/2022

TD 1

Question 1 :

* Avocat
* Lois
* Justice/Litige/Vérité /Juste
* Institution
* Publique/Privée

Définition du droit : Encadrement du fait social.

Question 2 :

Contrats oraux : Consensualisassions, consensuel.

Contrat écrit : Contrat de travail (CDD/CDI)

Question 3 :

Le code de la route & le permis de conduire pour se déplacer en voiture.

Question 4 :

* Code du travaille
* Code de la route
* Code pénal

Question 5 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Droits civil et politiques** | **Droits économiques, sociaux et culturels** | **Droits de troisième génération qui impliquent une solidarité internationale** |
| Droit de vote | Droits à l’instruction | Droit à un environnement sain |
| Droit au respect de la vie privée | Droits à la santé | Droit au développement |
|  | Liberté d’expression |  |
|  | Droit au loisir |  |

**Pyramide de Kelsen**

1. Constitutionnel
2. Traités internationaux
3. Loi
4. Décrets d’applications

Plusieurs types d’infraction

* Crime
  + Traité par : Cours d’assise.
  + Crime toujours volontaire.
  + Amende + Prison.
  + Plus de 10 ans de prison.
* Délit
  + Traité par : Tribunal correctionnel.
  + Amende + Prison.
  + Jusqu’à 10 ans de prison.
* Contravention
  + Traité par : Tribunal de Police.
  + Amende : 3750€ Maximum + Dommage & Intérêt.

Cours de cassation = l’appel d’un procès.

Les pouvoirs en France

* Exécutif
* Législatif
  + Assemblé National + Sénat => Parlement
* Judiciaire
  + Juge

Pour faire passer une loi, le parlement vas donc proposer une loi. Puis enfin il y a la navette législative (Entre Assemblé National et le Sénat). Ensuite la proposition de loi va au Président de la république qui doit signé la loi avec le Premier Ministre. Finalement la loi prend application le Lendemain de la publication officielle.

Pour faire passer une loi, l’exécutif fait un projet. Ensuite le projet et discutée dans le conseille des ministres ensuite elle est envoyée au parlement et finalement elle arrive au président.

Malheureusement toutes les lois maintenant viennent de l’exécutif.

Le parlement peut créer des lois qui sont autorisée dans l’article 24

L’exécutif peut créer des lois qui sont autorisée dans l’article 37

Si l’exécutif veut faire passer une loi qui est autorisée uniquement dans le parlement alors ils peuvent faire une ordonnance de l’article 18.

Pour faire ceci le parlement doit autorisée de faire ceci.

Finalement le parlement doit donc autorisée à la fin la mise en place de la loi.

Si le parlement ne veut pas alors 49.3, ou l’exécutif s’engage dans un procédé pour faire passer la loi au-dessus du parlement.